



Givrand, le 4 février 2026

Monsieur Gérard GIMBRETIERE
Commissaire enquêteur – Enquête Publique
 RD6
 Mairie d'Aizenay
 Avenue de Verdun – BP 27
 85190 AIZENAY



DOSSIER SUIVI PAR :
 DELPHINE AQUILO – DIRECTRICE DE L'URBANISME
 TEL : 02 51 55 55 55 – FAX : 02 51 54 24 46
d.aquilo@payssaintgilles.fr

Objet : **Contribution à l'enquête publique liée aux travaux d'aménagement de la RD6**
N/Réf. : FB/MC/GD/DA - n° URBA-2026/01

Monsieur le commissaire enquêteur,

Dans le cadre de l'enquête publique en cours concernant les travaux d'aménagement de la RD6, la communauté d'agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie a été consultée au titre de l'article R. 181-18 du Code de l'Environnement et a émis un avis favorable à ce projet, lors du Conseil communautaire du 17 décembre dernier.

En effet, indépendamment du fait qu'historiquement c'est à la demande des représentants du territoire que le Département a engagé ce projet, ce dernier répond logiquement aux objectifs de l'axe 1 du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du Schéma de Cohérence Territoriale actuellement opposable : « Ancrer le territoire à l'échelle régionale », et notamment « Compléter et développer qualitativement la voirie majeure pour l'accessibilité du territoire et les liaisons internes [...] Afin d'accompagner la dynamique de croissance des échanges et interrelations entre le territoire du SCoT et les pôles extérieurs au territoire (Challans, Nantes, La Roche sur Yon), le SCoT prévoit : le soutien des projets locaux de voirie, en accompagnement du développement urbain des communes, notamment des contournements routiers le long des axes structurants Nord/Sud (RD32) et Est/Ouest (RD6) permettant d'asseoir la croissance des communes ».

Il s'inscrit également pleinement dans notre projet de territoire construit au début de cette mandature sur plusieurs axes dont le troisième relatif à la transformation du territoire par anticipation des transitions qui met l'accent sur le « désenclavement routier comme moyen d'intégration du Pays de Saint Gilles Croix de Vie à son entourage ».

De ce fait, le projet d'aménagement de la RD6 va participer à une meilleure desserte des pôles d'activités et d'emplois de l'agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, ainsi qu'à l'amélioration de l'accompagnement des flux touristiques saisonniers. Cet objectif est attendu des acteurs économiques du territoire, des habitants en particulier ceux directement concernés au titre des flux domicile/travail, et les touristes, étant entendu, que l'attractivité de notre territoire est bien plus large que la période estivale.

Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération
 ZAE du Soleil Levant
 CS 63669 – Givrand
 85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 28 17 31 55
 Courriel accueil@payssaintgilles.fr

Pour l'ensemble de ces motifs, le Pays de Saint Gilles Croix de Vie agglomération est favorable à ce projet tel que mené par le Conseil Départemental de la Vendée,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,

François BLANCHET

